

éolien utshishkau

Note méthodologique

Ce document rassemble **les questions reçues lors du webinaire Utshishkau** et les présente **par grandes thématiques**.

1) Partenariats, gouvernance et stratégie éolienne

Q. Quelle sera la part d'investissement proposée à chacun des partenaires ?

R. Les participations financières sont réparties de manière égale entre les partenaires communautaires (50 %) et Hydro-Québec (50 %). Entre eux, les partenaires communautaires ont convenu de la répartition suivante : 19 % pour Mashteuiatsh, 19 % pour la MRC du Domaine-du-Roy et 11 % pour Wemotaci.

Q. Quelle est l'implication des partenaires présentés ?

R. Les partenaires communautaires sont promoteurs et actionnaires du projet de parc éolien aux côtés d'Hydro-Québec. Ils participent donc activement à la gouvernance, au processus d'acceptabilité sociale et bénéficieront des retombées du projet.

Q. Comment les partenaires se partageront-ils les revenus ?

R. La répartition des revenus générés par le parc éolien projeté sera proportionnelle à la part d'investissement de chacun des partenaires.

Q. Y a-t-il des promoteurs privés et, si oui, retireront-ils des revenus du futur parc éolien ?

R. L'implication d'un promoteur éolien privé comme partenaire du projet n'est pas envisagée à ce stade-ci.

Q. Pourquoi, dans les projets de parcs éoliens, recourt-on parfois à des entreprises privées et d'autres fois non ?

R. C'est un choix qui relève du partenariat, dont la stratégie peut être influencée par de nombreux facteurs, tels que la disponibilité de l'expertise requise et le contexte dans lequel s'inscrit le projet.

2) Propriétaires, baux de villégiature et redevances

Q. Est-ce que les villégiateurs et villégiatrices pourraient devenir partenaires du projet et bénéficier des revenus générés par le parc éolien ?

R. La stratégie éolienne d'Hydro-Québec prévoit que les partenariats, dans le cadre des grands projets, sont conclus avec les MRC, les municipalités et les Premières Nations.

Y a-t-il des redevances ou des compensations prévues pour les propriétaires de chalets, les villégiateurs et villégiatrices, les zeccs, etc. ?

Comme le projet sera réalisé en terres publiques, les revenus générés par le parc éolien seront versés aux partenaires communautaires, qui représentent le milieu d'accueil. Les modalités de redistribution relèvent ensuite des priorités locales. Il est encore trop tôt pour confirmer quelles décisions seront prises à ce sujet.

Q. Peut-on s'attendre à des tarifs moins élevés pour les baux de villégiature?

R. Les modalités de tarification des baux de villégiature, en territoire public, relèvent du ministère des Ressources naturelles : il n'y aura donc aucune modification dans la tarification des baux dans le secteur du parc éolien projeté. Toutefois, la MRC étudie actuellement comment les retombées économiques du projet Utshishkau pourraient maximiser les retombées pour les collectivités locales et les communautés autochtones. Il est encore trop tôt pour confirmer quelles décisions seront prises à ce sujet.

Q. Y a-t-il un risque d'expropriation ?

R. Aucune expropriation n'est prévue.

3) Premières Nations et droits ancestraux

Q. Peut-on parler de partenariats avec les collectivités locales et les communautés autochtones ?

R. Oui. Le projet vise une approche de partenariat, incluant la participation, la consultation continue et des retombées pour les collectivités locales et les communautés autochtones concernées.

Q. Quelle proportion du territoire de Wemotaci serait utilisée ?

R. Le projet de parc éolien s'inscrit dans une entente globale touchant l'ensemble de la zone Chamouchouane qui concerne les trois partenaires communautaires.

Q. Pourquoi la communauté de Mashteuiatsh a-t-elle demandé de suspendre les activités liées à la construction du poste Metapelutin ?

R. La communauté de Mashteuiatsh souhaite s'assurer d'avoir une bonne acceptabilité sociale de ce premier projet avant d'envisager la poursuite du développement dans la zone Chamouchouane.

Q. Comment les gardiens et gardiennes du territoire et les personnes pratiquant les activités traditionnelles seront-ils consultés ?

R. Des démarches de consultation spécifiques sont prévues en collaboration avec les Premières Nations concernées afin que le projet tienne compte de leurs savoirs ainsi que des usages et des préoccupations liés au territoire.

Certaines activités ont déjà eu lieu : portes ouvertes à Mashteuiatsh en 2025 et en 2026 ainsi que deux rencontres avec les gardiens et gardiennes du territoire préalablement aux portes ouvertes, soit le 21 janvier 2025 et le 19 janvier 2026.

4) Planification et aménagement des éoliennes

Q. Combien d'éoliennes seront installées et quelle distance les séparera ?

R. Le nombre d'éoliennes, l'espace entre chacune et leur emplacement exact sont encore à l'étude. Ces éléments dépendent de la capacité unitaire des éoliennes qui seront choisies pour le site, des contraintes techniques, environnementales et sociales. On prévoit entre 55 et 72 éoliennes pour le secteur 1 et entre 32 et 40 éoliennes pour le secteur 2.

Q. Quelle superficie le poste du secteur 1 occupera-t-il ?

R. La superficie variera en fonction de la puissance installée du parc éolien et des composants du poste. Elle sera précisée lors des études détaillées et dans le plan d'implantation final. On peut s'attendre à une superficie approximative de 100 m x 100 m, soit environ 1 hectare.

5) Consultation et acceptabilité sociale

Q. Comment assurez-vous une réelle acceptabilité sociale ?

R. L'acceptabilité sociale repose sur un processus de dialogue et de participation visant à favoriser l'intégration harmonieuse d'un projet dans son milieu, en tenant compte des valeurs, des usages et des attentes du territoire.

Nous entendons mener un processus de développement rigoureux et respectueux. Diverses activités ont été organisées jusqu'ici et d'autres suivront. Voici quelques exemples d'activités de participation du public déjà réalisées dans le cadre du projet : activités portes ouvertes (à six reprises), rencontres avec les organisations concernées, webinaire, carte interactive en ligne, sondage.

Q. Y aura-t-il un référendum local ?

R. Les mécanismes de participation déjà prévus par la gouvernance de chaque partenaire s'appliqueront. Dans certains cas, il est possible que des référendums soient tenus.

Q. Comment participer au groupe de travail ?

R. Le groupe de travail a été officiellement créé le 24 février 2026. Préalablement à sa constitution, un formulaire d'intérêt était à remplir par les personnes intéressées, qui étaient alors invitées à participer à la rencontre de création. Celle-ci s'est tenue à Saint-Félicien, où étaient réunis 28 participantes et participants de divers milieux touchés par le projet. Les comptes rendus du groupe de travail seront déposés sur le site <https://www.energiecollective.ca/eolien/parc-eolien-utshishkau/>

6) Environnement, faune et études

Q. Quelles études sont prévues (bruit, infrasons, faune, déboisement) ?

R.

Une étude d'impact sur l'environnement (EIE) est en préparation, conformément à la directive sur les projets éoliens du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Dans le cadre de cette l'EIE, plusieurs études et inventaires environnementaux sont en cours de réalisation, lesquels portent notamment sur la faune, la végétation, les milieux humides et hydriques, l'utilisation du territoire, l'archéologie, le climat sonore et le paysage. Les données ainsi recueillies permettront d'apporter les optimisations nécessaires au projet et d'élaborer les mesures d'atténuation requises afin que les infrastructures projetées s'intègrent le plus harmonieusement possible dans le milieu d'accueil.

Voir la page <https://www.energiecollective.ca/> pour plus d'information.

Q. Qu'entendez-vous par mesures d'atténuation ?

R. Les mesures d'atténuation sont des actions ou des moyens qu'un promoteur s'engage à mettre en œuvre pour éviter ou réduire les impacts négatifs d'un projet afin de permettre une meilleure intégration de celui-ci dans le milieu d'accueil. Voici quelques exemples de mesures d'atténuation :

- favoriser l'utilisation des chemins existants ;
- avant le début des travaux, baliser les aires de travail requises pour la construction afin d'identifier les milieux sensibles, tels que les milieux humides et hydriques ;
- aviser les parties prenantes et les utilisatrices et utilisateurs du territoire du calendrier et de l'emplacement des travaux afin qu'ils puissent planifier leurs activités en conséquence ;
- mettre en place un système de réception et de traitement des demandes d'information et des plaintes ;
- maintenir l'accès aux routes et aux chemins ;
- procéder à la remise en état des lieux non requis pendant la phase d'exploitation le plus rapidement possible ;
- mettre en place une mesure de bridage (augmenter le seuil de la vitesse de démarrage) des éoliennes afin de réduire les impacts sur la faune ailée, et plus particulièrement sur les chiroptères.

Q. Allez-vous éviter les travaux durant la chasse à l'orignal ?

R. Le calendrier de construction n'est pas établi à cette étape-ci du projet. Toutefois, la planification des travaux tiendra compte, autant que possible, des commentaires et préoccupations du milieu, y compris les périodes valorisées pour la chasse à l'orignal à l'arme à feu.

Q. Comment vous assurez-vous que les composants des éoliennes ne contiennent pas de métaux toxiques ?

R. Hydro-Québec encadre le choix des matériaux utilisés dans les éoliennes dès la phase d'approvisionnement. Les fabricants doivent démontrer que leurs équipements respectent les normes environnementales applicables et fournir une analyse détaillée des impacts environnementaux de leurs modèles, y compris la composition des matériaux utilisés.

7) Retombées socioéconomiques et emplois

Q. Les emplois liés à ce projet seront-ils réservés à certains groupes ?

R. Les partenaires du projet ont pour objectif de maximiser les retombées socioéconomiques locales et régionales, tout en respectant les compétences requises et les processus d'octroi de contrats. L'exploitation d'un parc éolien d'une capacité de 600 MW génère entre 15 et 25 emplois permanents.

Q. Comment allez-vous vous assurer qu'il y ait un maximum de retombées pour la région ?

R. Tous les partenaires ont une forte volonté d'assurer un maximum de retombées dans la région. Plusieurs moyens seront mis en place, par exemple la constitution d'un comité des retombées économiques et l'ajout de clauses particulières aux contrats.

8) Échéancier

Q. Qu'advient-il des mises sur pause demandées par certaines communautés ?

R. Les pauses demandées sont respectées le temps de mener à terme les discussions et les analyses nécessaires. Les travaux reprendront une fois celles-ci achevées.
